

REFERENTIEL DE LA CERTIFICATION « Gestion des financements et placements »

La certification « gestion des financements et placements » s'adresse à tout professionnel appartenant à un département trésorerie, comptabilité ou finance, et souhaitant développer ou consolider cette compétence complémentaire en trésorerie d'entreprise.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION	REFERENTIEL D'EVALUATION	
COMPÉTENCES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p><u>C.1 :</u></p> <p>Construire un plan de financement pluri-annuel, en identifiant les besoins et excédents de prévisionnels, en évaluant la dynamique des prévisions et les hypothèses associées, en vue d'effectuer des propositions de financement pertinentes pour l'entreprise compte tenu des caractéristiques de cette dernière et de sa politique de financement</p>	<p>ME.1 Etude de cas « Financement » - écrit</p> <p>A partir d'un cas pratique fourni par le jury, constitué d'informations sur une entreprise, sa situation financière, son plan de financement, ses objectifs, le candidat s'appuie sur ces informations et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrit de manière pertinente la dynamique de génération de trésorerie de l'entreprise • Identifie les besoins et excédents de financement (montant, durée...) et les éventuels risques associés • Formule un jugement critique sur le plan de financement, ses hypothèses implicites et appréhende les éventuels risques de non réalisation • Propose des opérations de financement compatibles avec la politique de l'entreprise et sa situation financière 	<p>CE.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les hypothèses, caractéristiques et conséquences du plan de financement sont précisément identifiées (taux de croissance, génération de trésorerie...) et leur importance relative mise en évidence • Une analyse de la situation financière de l'entreprise et sa dynamique de génération de flux de trésorerie est effectuée, les principaux indicateurs financiers utilisés dans la profession sont correctement calculés et interprétés • Les impasses de liquidité associées au plan de financement sont identifiées de manière exhaustive. • Des solutions de financement appropriées sont proposées, compte tenu des contraintes et du cadre définis dans l'énoncé du cas, en adossant un financement de durée équivalente à la durée du besoin de financement et auquel l'entreprise peut accéder compte tenu de sa situation financière

<p><u>C.2 :</u></p> <p>Comparer des options de financement (bancaire, obligataire ou autre) dans une optique coûts/bénéfices en déterminant le coût des alternatives, la maturité moyenne, les montants accessibles et les contraintes et modalités juridiques des différentes options, pour formuler in fine une recommandation sur la solution de financement à mettre en œuvre</p>	<p>• ME.2 : Etude de cas « plan de financement » écrit ;</p> <p>A partir d'un cas pratique fourni par le jury, consistant en un document présentant la situation financière d'une entreprise ainsi que des propositions commerciales de financement à court ou moyen terme, le candidat est en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les différentes sources de financement • Présenter leurs principaux avantages et inconvénients respectifs • Déterminer le coût réel de chaque financement • Arbitrer entre les différentes options compte tenu des objectifs et contraintes de l'entreprise, et la nature du besoin 	<p>CE.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principales caractéristiques des différents instruments de financement sont listées et identifiées : maturité, origine, coût, suretés éventuelles, rang, modalités de remboursement • L'analyse comparative des différentes alternatives proposées fait référence aux critères différenciants clefs : durée, maturité moyenne, coût, contraintes juridiques... • Le calcul du coût réel des différentes options est détaillé et correct • La recommandation présente les avantages et inconvénients respectifs des solutions proposées, avec une mise en perspective au regard des objectifs et contraintes de l'entreprise
<p><u>C.3 :</u></p> <p>Construire une proposition de nouvelle émission obligataire crédible et pertinente compte tenu de la situation financière de l'entreprise en décryptant les informations de marché relatives aux obligations déjà émises par une entreprise, en identifiant les différentes composantes du prix, l'appétence des investisseurs, et en déterminant un calendrier prévisionnel d'opération avec</p>	<p>ME.3 Etude de cas financement obligataire » - écrit</p> <p>A partir d'un cas pratique fourni par le jury, constitué d'informations sur une entreprise et/ou un financement obligataire, le candidat s'appuie sur ces informations et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhende la catégorie de risque de l'émetteur et en déduit le type de financement obligataire accessible • Décrit les caractéristiques des financements obligataires existants, analyse leur valorisation et en déduit la perception du risque de l'entreprise par les investisseurs 	<p>CE.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • La catégorie de risque de l'entreprise est identifiée et la capacité d'accès au marché ainsi les conditions associées sont déduites • Les caractéristiques de l'encours de la dette obligataire sont décrites de manière exhaustive (durée résiduelle, prix, coupon...) • Le calcul de la prime de risque sur les encours obligataires est correct • Une proposition de fenêtres d'émission pour une émission future, avec argumentation sous-jacente, est élaborée de façon cohérente avec la problématique

<p>l'identification des fenêtres d'émission possibles dans un contexte particulier en vue de permettre à l'entreprise de se financer sur les marchés de capitaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie et détaille le calendrier possible d'une émission obligataire future • Anticipe et formule les caractéristiques d'une émission obligataire future (coût, prix d'émission, maturité, univers d'investisseurs...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le calendrier d'une émission obligataire future est proposé : les phases de l'exécution d'une opération obligataire sont connues et précisément décrites (de la définition du planning à l'encaissement des fonds) • Une opération obligataire future est proposée de manière argumentée, elle comprend notamment un calcul de fourchette de prix d'émission appropriée compte tenu du contexte de marché
<p><u>C.4</u></p> <p>Mettre en place des financements bancaires et obligataires, en s'appuyant sur les étapes et séquences temporelles systématiquement rencontrées dans ces opérations, afin de permettre à l'entreprise de lever les financements décidés lors de l'élaboration du plan de financement</p>	<p>ME.4 : Etude de cas « exécution d'un financement » écrit ; A partir d'un cas pratique fourni par le jury, consistant en un plan de financement ou une opération financière cible à exécuter , le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les principales étapes d'exécution de l'opération de financement envisagée (bancaire ou obligataire) ainsi que le rôle des différents acteurs • Présenter les points d'attention et risques associés à l'opération 	<p>CE.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principales étapes de l'exécution d'une opération financière spécifique sont décrites précisément et dans l'ordre (de l'identification du besoin à l'encaissement des fonds) • Les étapes sensibles sont identifiées suivant les indications du cas pratique et leurs potentiels risques sont correctement décrits

<p><u>C.5 :</u></p> <p>Dans le cadre du suivi des financements existants, formaliser une demande aux prêteurs, en identifiant les conséquences de l'opération ou transaction ou évènement sur le dit financement, en déduisant les éventuelles modifications à apporter à la documentation contractuelle, et en anticipant les réticences éventuelles des prêteurs sur l'opération/transaction/évènement, en vue de s'assurer de la compatibilité d'un/une opération / transaction / évènement avec les engagements contractuels des financements existants</p>	<p>ME.5 Etude de cas « financement bancaire » - écrit</p> <p>A partir d'un cas pratique fourni par le jury, constitué d'un document présentant une opération de gestion quotidienne ou stratégique pour une entreprise ainsi que le cadre de la documentation contractuelle applicable, le candidat s'appuie sur ces informations et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définit de manière précise l'opération • Identifie les possibles conséquences de l'opération, transaction ou évènement sur le crédit bancaire souscrit par l'entreprise • Suivant l'analyse effectuée précédemment, attribue un degré de matérialité à ces conséquences • Définit la nature de la demande à formuler aux prêteurs et le cas échéant les règles de validation requises pour la validation de la demande par les prêteurs 	<p>CE.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature de l'opération de gestion de l'entreprise et son niveau d'importance relative sont correctement caractérisés • Les conséquences possibles sur la documentation contractuelle sont mentionnées • Si une demande doit être transmise aux prêteurs, cette demande est identifiée et caractérisée (waiver, tirage, remboursement anticipé...) et les règles d'approbation par les prêteurs sont indiquées
<p><u>C.6 :</u></p> <p>Définir une politique de placement conformément à des objectifs fixés et un profil de risque défini, en mobilisant les concepts structurants dans ce domaine (risque, rendement, liquidité, typologie des outils, classement comptable...), en vue de déterminer le cadre des allocations d'actif possibles</p>	<p>ME.6 Etude de cas « Politique de placement » - écrit</p> <p>Au travers d'un cas pratique présenté par le jury avec des instructions en termes d'appétence au risque et de contraintes diverses, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définit le cadre de la politique de placement • Rédige un règlement interne détaillant la politique de placement • Mentionne les règles comptables et fiscales applicables ainsi que celles de valorisation, et le cas échéant rappelle le cadre réglementaire 	<p>CE.6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lignes directrices sont correctement appréhendées et traduites de manière appropriée dans un cadre cohérent de politique de placement ; les concepts de risque, rendement, liquidité, typologie des outils, et de classement comptable sont précisés • Le règlement interne relatif à la politique de placement détaille de manière adéquate, a minima la séparation des tâches, les supports autorisés, les montants maximum

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie les classes d'actif pertinentes pour le placement de la trésorerie de l'entreprise ainsi que les grandes lignes d'allocation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les instruments financiers cibles sont identifiés et présentés dans le respect des lignes directrices de la politique de placement • Les conséquences en termes comptables, fiscales et de valorisation des divers produits sont connues et l'analyse est conforme à la réglementation en vigueur • Le choix des instruments et la proposition d'allocation possible sont cohérents au regard des contraintes et objectifs
<p><u>C.7 :</u></p> <p>Choisir le(s) placement(s) le(s) plus adapté(s), en analysant les offres commerciales de placement, en évaluant les propositions avec l'aide du référentiel (rentabilité-risque-liquidité) de manière à vérifier la bonne adéquation avec la politique de placement et en phase avec la gestion du besoin en fonds de roulement</p>	<p>ME.7 Etude de cas « offres de placement » - écrit</p> <p>A partir d'un cas pratique fourni par le jury présentant le cadre d'une politique de placement et des offres commerciales de placement émanant d'institutions financières, le candidat s'appuie sur ces informations et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse les propositions sous un angle technique correspondant au référentiel des placements (risque rentabilité- liquidité) introduit en formation • Analyse sa compatibilité avec la politique de placement de l'entreprise • Analyse sa compatibilité avec la gestion du besoin en fonds de roulement • Propose une allocation des excédents de trésorerie sur différents supports disponibles y compris celui proposé 	<p>CE.7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques principales des produits de placement proposés sont clairement appréhendées et explicitées (rendement, risque, maturité, liquidité, sensibilité taux...) • La compatibilité avec la politique de placement de l'entreprise sur le plan du risque, de la liquidité et du rendement attendu est évaluée ; une pondération est affectée à chacun des critères, en phase avec les informations du cas pratique • La compatibilité avec le besoin en fonds de roulement est assurée en prenant en compte l'ensemble des flux de trésorerie • Une proposition d'allocation cohérente au regard des objectifs de l'entreprise et des propositions commerciales reçues est réalisée, les avantages du recours aux produits choisis sont présentés en tenant compte de l'objectif de la politique de placement

Condition à la délivrance du certificat : Le candidat qui a satisfait à l'ensemble des modalités d'évaluation inscrites au référentiel se voit attribuer la certification.